



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

Affaire 23-271125

Projet de mise en place du Contrat Territoire Lecture (CTL)
2026-2028 - Approbation de la convention et du plan de
financement

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 21 novembre 2025 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 20

Absents : 05

Procurations : 04

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : Emilie NALEM

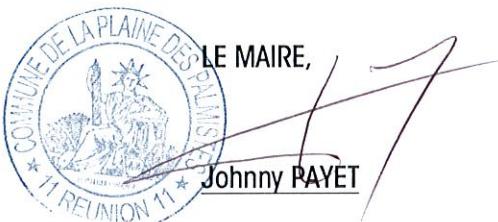
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT-SEPT
NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le VINGT-SEPT NOVEMBRE à DIX-HUIT HEURES ET VINGT-CINQ MINUTES le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Joan DORO conseiller municipal – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe à Sabine IGOUFE – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Johnny PAYET – Mickaël PAYET conseiller municipal à Alain RIVIERE – Yannick BOYER conseiller municipal à Sophie ARZAL



Publicité faite le 08/12/2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20251127-DCM23-271125-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025

Affaire 23-271125

Projet de mise en place du Contrat Territoire Lecture (CTL) 2026-2028 - Approbation de la convention et du plan de financement

Le Maire rappelle l'intérêt d'adhérer au dispositif du Contrat Territoire Lecture (CTL), afin de poursuivre la dynamique de développement de la culture via la lecture publique sur l'ensemble du territoire de La Plaine-des-Palmistes.

Mis en place en 2010, par le ministère de la Culture, le Contrat Territoire Lecture (CTL) permet à l'État d'accompagner les collectivités territoriales, les professionnels des bibliothèques et les structures associatives dans le développement de la lecture et de favoriser l'accès aux services numériques. Le CTL privilégie les projets pluriannuels, en milieu rural et périurbain en direction, notamment, des publics éloignés du livre et du jeune public, en accompagnement de la politique d'éducation artistique et culturelle.

Par sa capacité à s'adapter à la diversité des territoires et des projets et à définir des objectifs partagés d'une politique globale de lecture publique, le dispositif a montré son intérêt comme outil d'aménagement du territoire et de lutte contre les inégalités territoriales.

Les objectifs principaux du CTL

- Susciter à l'échelle de la commune, un partenariat actif entre tous les acteurs de la lecture pour l'élaboration de programmes cohérents et partagés en renforçant en particulier les coopérations entre les secteurs culturel, éducatif, associatif ;
- Former les lecteurs de demain en familiarisant les jeunes aux formes diversifiées d'écrits en leur donnant l'occasion de se confronter avec les auteurs et les œuvres d'aujourd'hui ;
- Assurer la présence du livre sur tous les lieux de vie, impliquer les familles et aller à la rencontre des publics éloignés du livre.
- Procéder à un état des lieux de la lecture publique sur le territoire ;
- Conduire la réflexion pour décloisonner et harmoniser les multiples activités engagées ;
- Elaborer un projet commun en prenant pleinement en compte la prévention de l'illettrisme dès le stade de la petite enfance et de l'enfance, en définissant des actions conjointes entre les acteurs (enseignants, professionnels du livre et des bibliothèques, personnels d'accueil de la petite enfance, fédérations d'éducation populaire, travailleurs sociaux, agents de développement social urbain) ;
- Evaluer régulièrement le dispositif mis en place.

Les grands axes du CTL

- Développement planifié d'un réseau de bibliothèques susceptibles d'irriguer le tissu urbain, scolaire et social ;
- Développement de la lecture et de l'accès aux usages numériques de la culture ;
- Politique du livre en direction de la petite enfance ;
- Actions de médiation hors les murs incluant un programme spécifique en direction des familles ;
- Actions en direction des établissements scolaires ;
- Organisation d'événements locaux ou régionaux autour du livre, participation renforcée des écrivains et d'autres professionnels du livre, libraires, éditeurs ;
- Valorisation et transmission du patrimoine culturel réunionnais : sauvegarde de la mémoire
- Organisation de formations.

En préalable à la mise en œuvre d'un CTL, un diagnostic est réalisé et un comité de pilotage assure régulièrement l'évaluation du dispositif. Il est généralement signé pour 3 ans, entre l'État - Direction Affaires Culturelles de l'Océan Indien et la commune.

Le Contrat territoire-lecture sera ainsi signé pour une durée de trois ans (2026-2027-2028).

Plan de financement

Pour la mise en œuvre des axes de développement de la lecture publique développés ci-dessus, les signataires s'engagent à financer conjointement le programme annuel d'actions du Contrat Territoire-Lecture. Le montant de la dépense afférente à la mise en place de ce contrat est estimé à 30 000 euros chaque année.

Son financement annuel est assuré par une subvention de l'Etat via la Direction des Affaires Culturelles de l'Océan Indien Réunion de 15 000 euros et le solde par la commune de La Plaine-des-Palmistes.

Coût de l'opération : 30 000,00 €	
Etat (DACOI de La Réunion)	15 000,00 €
Commune de La Plaine-des-Palmistes	15 000,00 €

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 contres** (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT),

- **INVITE** les membres de l'assemblée ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote
- **VALIDE** les termes du présent rapport
- **APPROUVE** le lancement de la démarche d'élaboration du Contrat Territoire Lecture 2026-2028,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

